Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600156-20251209-20251275-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2025 275

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 12/12/2025
Et Publication du : 12/12/2025

L'an 2025, le 9 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole à Mme MOREL Patricia
Excusé(s) : Mme LE MONNIER Solène
Absent(s) : M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : M. MEZZOUG Adil

2025-12-75 – Budget participatif 2025

Le conseiller délégué aux associations rappelle que le Conseil municipal a fixé, par délibération du 25 février 2025, les conditions du budget participatif 2025. Les projets, portant sur un thème culturel, artistique, patrimonial, lien social, environnemental ou sportif, pouvaient être déposés en mairie jusqu'au 15 mai 2025.

Il présente au Conseil municipal la demande de budget participatif de l'association Tricycle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de verser à l'association Tricycle une aide de 1 824€ pour prendre en charge des cendriers en colonne, des cendriers de poche et des collectes au titre du budget participatif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Michel GRIGNON

